

**COMMUNE DE
BISSEY SOUS CRUCHAUD**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 282

DECEMBRE 2017

Site internet : www.bissey-sous-cruchaud.fr

Pour nous contacter : mairie@bissey-sous-cruchaud.fr

ouverture secrétariat mairie

lundi de 8 h à 12 h

mardi de 16 h à 19 h

vendredi de 7 h 30 à 13 h

**La municipalité vous souhaite
de bonnes fêtes de fin d'année**

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du jeudi 7 décembre 2017 :

Etaient présents : M. CHAROLLAIS Daniel, M. PARISE Alain, Mme GALLAND Claudette, M. DENIZOT Christophe, M. VENOT Gilles, M. LECUELLE Alain, Mme HERNANDEZ Anne et Mme BOUCHARD Isabelle.

Absent excusé : M. GILOT Daniel

Absent : M. CHAINARD Daniel

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 octobre 2017 a été validé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Voirie

L'entreprise EUROVIA est intervenue rue Emiland Gauthey pour remplacer les deux tampons des regards « assainissement » pour un montant de 263.40 € TTC.

Divers travaux ont été réalisés par l'agent communal : ramassage des feuilles, nettoyage des accotements, abattage d'un arbre et des buis détruis par la pyrale au cimetière, installation des pièges à ragondins à la lagune, réparation des fixations des filets de l'agorespace avec l'aide de Jessy KLINGER, employé à la Communauté de Communes. Une commande de sel de déneigement a été effectuée auprès de GAMVERT à Buxy.

M. VENOT Gilles expose que dans le cadre du contrôle de la lagune, le service environnement de la Direction Départementale des Territoires, préconise d'envisager des travaux sur la digue située entre les deux lagunes car celle-ci présente un affaissement, sans doute créé par la présence de ragondins.

Ecole

Mme HERNANDEZ Anne informe que des travaux de rénovation du bâtiment scolaire appartenant au SIGEM à Moroges seront réalisés en 2018 : changement des fenêtres.

Communication

Mme GALLAND Claudette rappelle que la Fête de Noël aura lieu le vendredi 22 décembre à 17 h 30 dans la salle communale. Des invitations seront distribuées aux familles concernées.

SYNDICAT DES EAUX

Mme BOUCHARD Isabelle, Déléguée au Syndicat des Eaux, fait savoir que des travaux de renouvellement de conduite d'eau potable seront réalisés en 2018 sur le territoire de notre commune. Cette tranche de travaux s'étendra de Combe au Bourg du village, le long de la voie communale n° 1 et rue de la Ramalle jusqu'à la propriété de M. et Mme GAILLARD Michel.

Mme BOUCHARD Isabelle précise qu'il serait souhaitable d'envisager l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans la même tranchée afin d'éviter une réouverture de la chaussée dans un avenir proche, d'autant plus que l'enrobé existant est récent.

Un contact sera pris avec le SYDESL afin de savoir si cette suggestion est réalisable.

CCSCC

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), il est rappelé qu'un registre de

concertation du public est à votre disposition en mairie. Il permet à chacun de venir y inscrire des remarques, suggestions, doléances ...

M. Alain PARISE a précisé que le comité de pilotage travaille actuellement sur l'élaboration du PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, et que les documents relatifs à la mise en œuvre de ce futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sont en ligne sur le site de la Communauté de Communes (onglet PLUi).

Une première ébauche du PADD a été transmise à chaque conseiller par mail en date du 29 septembre 2017.

M. Alain PARISE a fait le point sur le dossier transmis à la Communauté de Communes relatif au Certificats d'Economies d'Energie, à savoir :

- changement des deux chaudières situées sur le site scolaire en une seule : 36 727 € HT
- changement de la chaudière de la mairie : 10 725 € HT
- isolation des combles du bâtiment mairie (4161 € HT) et du bâtiment garderie/logement (5346 € HT)

Les chaudières à granules ne sont pas aidées financièrement par le dispositif CEE ; par conséquent, un autre devis sera sollicité pour la fourniture et la pose d'une chaudière à énergie « fioul » sur le site scolaire : école, garderie et logement.

Quant à l'isolation des combles, seul le bâtiment mairie entre dans le dispositif CEE car il s'agit de combles perdus. L'isolation du grenier du bâtiment garderie/logement ne pourra pas être financée dans cette opération en raison de sa configuration : existence d'une pièce nécessitant la pose d'isolant en sous-pente.

Compte tenu du coût prévisionnel de ces travaux, conformément à la réglementation en vigueur, une consultation d'entreprises sera lancée début 2018.

SITE PHOTOVOLTAÏQUE :

Monsieur le Maire a rappelé la promesse de bail emphytéotique et ses quatre avenants conclus entre la commune et la société CAP VERT SOLARENERGIE BISSEY, portant sur le projet d'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur les parcelles communales cadastrées A 145, A 148, A 149 et A 150 au lieu-dit « la Chaume ».

La société CAP VERT SOLARENERGIE BISSEY propose un 5^{ème} avenant afin de proroger les effets de la promesse de bail jusqu'au 30 juin 2019, selon les modalités suivantes :

- Le bail emphytéotique sera consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 10 000 €, pour une superficie ramenée à 7.5 hectares
- Le loyer ne sera pas indexé.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, par 7 voix pour et une contre, a donné une suite favorable au renouvellement de la promesse de bail.

Monsieur le Maire a informé du dépôt d'un énième dossier auprès de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) par la Société CAP VERT SOLARENERGIE, parallèlement à une convention en cours d'étude avec la coopérative d'achat d'électricité Enercoop.

ENQUÊTE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire a rappelé la délibération du 16 février 2017 par laquelle il a été décidé de modifier l'assiette d'une partie du chemin rural des Buis.

Ce chemin étant inscrit au PDIPR, une demande d'avis avait été formulée auprès du Conseil Départemental.

Il appartient désormais à la commune de solliciter une évaluation auprès des domaines et de réaliser une enquête publique.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal accepte de désigner M. LAMBERT Guy-Marie, inscrit sur la liste d'aptitude 2017 aux fonctions de commissaire enquêteur, favorable pour assurer cette mission.

DIVERS

DÉCÈS

Mme MORISSET veuve BARBET Marie Rose Berthe Louise, doyenne de notre village, nous a quittés à l'aube de son 98^{ème} anniversaire, le 14 novembre 2017 à son domicile.

La municipalité adresse toutes ses condoléances à sa famille.

FERMETURE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé du mardi 26 au vendredi 29 décembre 2017

DECLARATION DES RUCHES

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre d'une part et leurs emplacements d'autre part. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente la parasite *Aethina tumida*. Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen permettant un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française.

La déclaration de ruches 2017 est à réaliser en ligne sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>) Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate.

COLLECTE DU VERRE

Afin de préserver l'environnement des sites, il est demandé de ne pas déposer d'objets, cartons, etc... aux pieds des bennes de collecte du verre.

LISTE ELECTORALE

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 30 décembre 2017 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes.

Tous les français et françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2018 doivent prendre contact avec la mairie, au plus tard le 30 décembre 2017, afin de s'avoir s'ils ont bien été inscrits d'office.

Les ressortissants des autres Etats membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires.

En raison de la fermeture du secrétariat de mairie en fin d'année, nous vous remercions de bien vouloir effectuer cette démarche au plus tard le vendredi 22 décembre 2017, à 13 heures. Passée cette date, il conviendra de prendre contact avec un élu pour obtenir le formulaire d'inscription.

VENTE DE COMPOSTEURS

La vente de composteurs a lieu tous les mercredis de 13h30 à 16h30 à la Communauté de Communes du Sud Côte Chalonnaise ; composteur bois vendu en kit au prix de 20 euros.

Calendrier de mise à disposition de la remorque communale

Lieux-dits	Dates
Meruges	20 et 21 janvier 2018
La Chapelle Saint Benoit	27 et 28 janvier 2018
La Combe	3 et 4 février 2018
La Ruée (vers la Pompe)	10 et 11 février 2018
Place de la Liberté	17 et 18 février 2018
La Roche	24 et 25 février 2018
Cruchaud (croix)	3 et 4 mars 2018
La Brosse	10 et 11 mars 2018

**Il est rappelé qu'il est strictement interdit de brûler
tous types de déchets à l'air libre**

En semaine, la remorque peut être mise à disposition sur les propriétés privées

Merci de contacter l'agent communal, M. Bertrand BARRAUX au 06.42.97.53.21

COLLECTES D'ORDURES MÉNAGÈRES

Janvier à décembre 2018

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

MARS

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Mussy sur Grose - Saint Germain de Bay - July de Bay - Sirey - Seilly - Saint Ball
 Saules - Mussy sur Oucheud - Montigny de Bay - Saintry - Carvil - Saint Martin - Chémone - Collin les Roches - Flay
 Communauté de Communes Sud Côte Chalonaise
 3 Impasse des Marais 71800 BIGNY - www.sud-cote.chalonaise.fr - Tél. : 03 85 43 03 26 - Fax : 03 85 22 10 35 - E-mail : rse@ccscs.fr

COLLECTES SÉLECTIVES

Janvier à décembre 2018

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

MARS

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Bay - July de Bay
 Châtel Moren - Mercilly de Bay - Mussy sur Grose - Saint Ball - Saint Germain de Bay - Saint Martin d'Assy - Saint Privat - Saules Milles - Seilly - Sirey - Villeneuve en Montagne
 Communauté de Communes Sud Côte Chalonaise